

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME **COMMUNE LE BREUIL SUR COUZE**

CONSEIL MUNICIPAL du 22 FEVRIER 2019

Excusés : Mrs BATARD, LAPORTE.

Fonds Intervention Communal

Le département du Puy-de-Dôme reconduit le dispositif d'aide aux communes pour les trois années à venir (20% + coefficient de solidarité ; 1500 €/km pour la voirie (17 000€ max.) pour les communes comme Le Breuil).

Pour en bénéficier, le dossier doit être complété avant le 15 mars ; peuvent être pris en compte différents projets : bâtiments (toiture Salle des Fêtes), voirie, mobilier (restaurant scolaire), City parc, répartis selon le calendrier suivant :

-2019 : toiture + mobilier

-2020 : voirie

-2021 : City parc

Le Conseil approuve ce programme et la demande de FIC à l'unanimité.

Projets d'urbanisme

Présentation par le Maire de projets de lotissements privés, pour information.

Aménagement de locaux commerciaux

Plusieurs locaux commerciaux (épicerie, restaurant) sont vacants ou à aménager (bar-tabac) sur la commune. Afin de dynamiser l'attractivité et l'investissement étant le principal frein à l'installation ou à l'amélioration, il serait possible d'envisager l'achat par la commune, suivi d'une location-vente.

Le Conseil approuve le principe à l'unanimité.

Questions diverses

***Rencontre services CD**

-suppression du passage à niveau (Saint Quentin) : Le dossier administratif étant abouti, en 2019 sont prévus, l'étude définitive (bornage/piquetage, etc.), la voirie (chaussée provisoire, fin 2019) et le grillage (protection de la voie) ; en 2020, la fermeture du passage à niveau et la chaussée définitive.

-conseils en ingénierie assurés par l'ADIT (Agence départementale) : actuellement adhésion de base (0,20 €/habitant) ; pour bénéficier de prestations supplémentaires telles que le diagnostic de voirie (plan d'entretien), l'assistance sur les lotissements et/ou sur l'aménagement d'espaces (parkings, traverse de bourg), l'aide au montage de dossiers (appels d'offres), il est nécessaire de changer pour l'adhésion « projet » (4€/habitant, soit 4648 € pour l'année). Le Conseil approuve cette adhésion à l'unanimité.

-aménagement du bourg en traverse qui peut se décliner en 2 parties :

1) projet Sud (Route du Saut du Loup) : l'idée initiale d'utiliser un dossier « amendes de police » n'est pas faisable car il y a actuellement un problème de pluvial (prise en charge en partie par le Département si dossier plus complet), aménagement des espaces piétons (en bord de Couze, s'agissant de propriétés privées, il sera nécessaire de régulariser l'emprise foncière) et des trottoirs (en phase II) ;

2) projet Nord (Route d'Issoire) : réalisation d'un aménagement global (voirie/réseaux) avec sécurisation pérenne des abords de l'école.

Il semble plus cohérent de faire un projet groupé avec un avant-projet sommaire (fin 2019) pour des travaux à inscrire en 2021

*Méthaniseur : implantation possible Route d'Issoire, à côté de la station d'épuration

- des plans plus avancés seront disponibles en mars et ils seront présentés dans le cadre d'une information lors d'un prochain conseil ;
- le dossier passera par un bureau d'étude pour les autorisations ;
- il est prévu une sécurisation maximum du site avec une intégration paysagère
- il y a nécessité de modifier le PLU localement, uniquement sur la parcelle concernée et cela doit se faire par le biais d'un courrier à API.

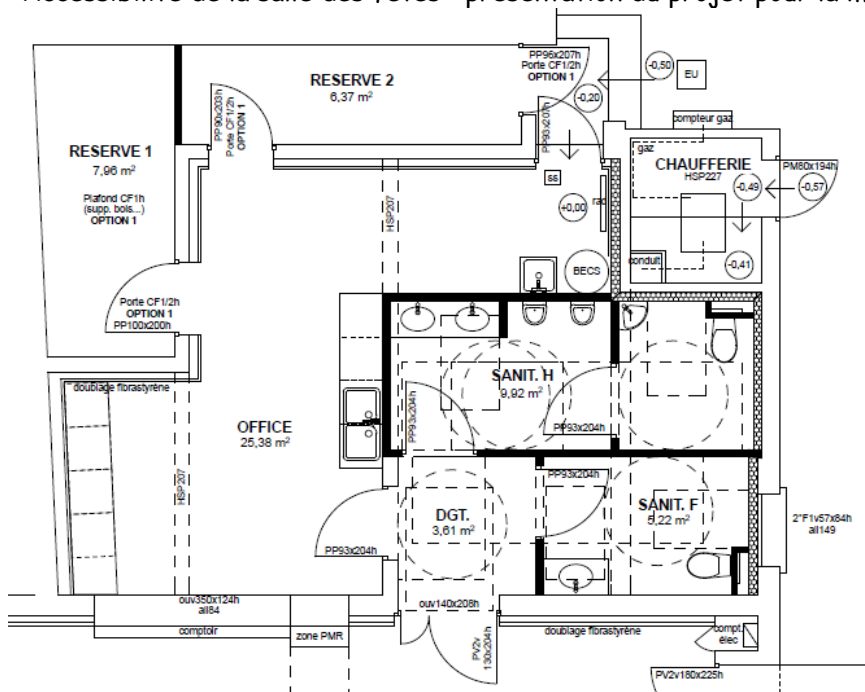
*VALTOM

Dans le cadre d'une démarche active de réduction et de valorisation des déchets ménagers et performances en cohérence avec la réglementation et face à un coût en hausse de plus de 15 % pour les usagers, le VALTOM dépose une motion auprès

- du Gouvernement pour inciter à produire moins d'emballages et trouver des solutions de valorisation
- de la Région, pour le maintien du stockage de proximité.

Le Conseil soutient cette motion à l'unanimité.

*Accessibilité de la salle des fêtes : présentation du projet pour la mise aux normes des toilettes



*Chaufferie école :

Le dossier administratif est complet pour une chaudière bois + complément gaz (condensation). Pour information, le coût de remplacement de la chaudière gaz par un modèle équivalent s'élève à 32 000 €. Le remplacement par une chaudière bois (99 500 €) subventionnée à 60% par le FEDER serait de 39 800 €. Avec un coût d'exploitation de 11 800 €/an pour le bois contre 14 000 €/an pour le gaz, le retour sur investissement se fera en 3.7 ans.

Le Conseil approuve le projet à l'unanimité.

*Informations diverses

- dorénavant la subvention à SOS animaux sera versée par API et déduite de la compensation à la commune
- Vino-Lembron : salon des vins et saveurs, les 2 et 3/03 au Lycée environnemental

Le Conseil présente tous ses vœux de bienvenue et de bonheur à Tom, né sur la commune du Breuil et félicite les heureux parents.

Prochain conseil : Vendredi 22 Mars 2019 à 20h.